

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Direction de l'éducation et de la jeunesse

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 26 mai 2016

OBJET : ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE.

Mesdames, messieurs,

La jeunesse de la Seine-Saint-Denis constitue un des principaux atouts du territoire.

Dans un paysage institutionnel où de multiples acteurs interviennent tout au long du parcours des jeunes (Éducation nationale, CAF, Missions locales, collectivités locales, associations de terrain...), le Département apparaît comme un acteur central, à même de proposer un accompagnement cohérent, global et ambitieux. Compte tenu de l'étendue de ses compétences, de l'accueil de la petite enfance à la prévention spécialisée, des politiques à destination des collégiens aux actions d'insertion et à la structuration d'une offre culturelle et sportive, c'est bien tout au long du parcours des jeunes que le Département peut intervenir.

À la mesure de ses compétences et des besoins du territoire, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a fait de la jeunesse une priorité incontestable de son action. La diversité de ses interventions se traduit par un engagement financier annuel de plus de 121M€ (hors construction de collèges). La politique jeunesse départementale a ainsi pour ambition d'offrir les conditions d'épanouissement et de réussite à l'ensemble des jeunes à travers la pluralité des dispositifs mobilisés et leur garantir une place privilégiée, à la hauteur de ce qu'ils représentent pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis.

Dans un double contexte de difficultés sociales et économiques qui touchent particulièrement les jeunes du territoire, mais également de mutations urbaines, sociales et démographiques sans précédent, le Département a décidé de repenser son intervention en direction de la jeunesse. L'accompagnement des parcours, la structuration d'une offre cohérente, la mobilisation et la coordination des différents partenaires et des jeunes doivent participer, entre autres pistes de travail, à la réponse globale que le Département ambitionne d'apporter aux besoins des plus jeunes.



Ce rapport présente les priorités d'actions concernant la délégation en charge de la jeunesse, autour de deux grands axes :

- Impulser une coordination et contribuer à une meilleure lisibilité et cohérence des différentes politiques départementales et plans d'actions sectoriels en direction de la jeunesse ;
- Mettre en œuvre à l'échelle du territoire départemental une coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui agissent en faveur de la jeunesse.

Proposition :

2 axes :

-développer une politique jeunesse qui coordonne les différentes politiques départementales et plans d'actions sectoriels en direction de la jeunesse pour assurer une meilleure lisibilité et cohérence de ces derniers ;

-mettre en place, à l'échelle du territoire départemental, les outils d'une coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui agissent en faveur de la jeunesse en y intégrant les publics,

II / LES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS, DES PROFILS VARIÉS, DES REPONSES DÉJÀ AMBITIEUSES DU DÉPARTEMENT

Le département agit auprès des jeunes par ses multiples politiques sectorielles, qu'il souhaite renforcer.

-1- Les jeunes en Seine-Saint-Denis, un public prioritaire

La Seine-Saint-Denis constitue de loin le département le plus jeune de France.

Sur le plan démographique, la vitalité du territoire est incontestable. Avec une population totale de 1 515 983 en 2009 (1 565 222 au 1er janvier 2016), la Seine-Saint-Denis accueille 12,9 % de la population de l'Île-de-France dont 21,5 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans (soit 325 741). Ces chiffres doivent toutefois être incarnés dans leur réalité géographique, puisque la part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée dans les communes de l'Est du département (avec une moyenne de 37% de la population à Clichy-sous-Bois). L'analyse peut aussi être affinée par tranche d'âge, la part des moins de 6 ans étant bien plus élevée en Seine-Saint-Denis (9,8 %) qu'au niveau régional, la surreprésentation étant moins marquée pour les 11-15 ans.

Le diagnostic territorial réalisé par le Département en 2011-2012 met en avant la richesse de la jeunesse du département : dynamique, ambitieuse, curieuse, diverse, volontaire, participative, active, créatrice, sportive, artistique, courageuse, solidaire, généreuse, contrastée... Il met en évidence également un certain nombre de difficultés rencontrées dans le parcours et le quotidien des jeunes. C'est donc une situation contrastée qui caractérise la jeunesse du territoire.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. Pour autant, d'autres indicateurs permettent aussi d'apporter une appréciation positive de l'action des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis. Ainsi, l'indicateur de la « valeur ajoutée » apportée par chaque établissement, utilisé par l'éducation nationale, montre l'efficacité de

l'action des établissements du département pour la réussite de tous les élèves, malgré les effets externes plus difficiles, comme la faible mixité sociale.

L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22,1 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

En matière d'engagement associatif, on peut noter qu'en Seine-Saint-Denis, 9% des présidents et 16 % des dirigeants associatifs ont moins de 35 ans ce qui est supérieur à la moyenne nationale,

L'accès au logement constitue l'un des enjeux principaux pour améliorer l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % vivent encore chez leurs parents, 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France). 38 % de ces jeunes vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis est ainsi marqué par ses contrastes entre développement économique et difficultés sociales, multiplicité des acteurs associatifs et culturels et difficultés scolaires. Les inégalités persistent sur notre territoire et avec elles les frustrations et le sentiment d'abandon. Les jeunes de Seine-Saint-Denis subissent souvent les stigmatisations liées à notre territoire.

Pour la collectivité, l'enjeu est donc de répondre, par des dispositifs adaptés, à la multiplicité des situations que rencontrent les jeunes, tout au long de leur parcours. En effet, malgré les difficultés que les statistiques comme la réalité des situations individuelles mettent en évidence, les jeunes Séquano-Dyonisiens se caractérisent également par leur très grand dynamisme et c'est à leurs aspirations que la collectivité veut proposer des réponses.

-2- Le département, un acteur majeur des politiques jeunesse

Le Département, par ses différentes politiques publiques sectorielles propose de nombreuses actions et interventions à destination des jeunes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces politiques, en partenariat ou portées seules par le Conseil départemental, s'articulent autour de 5 principaux axes :

Le parcours d'insertion professionnelle : Le Conseil départemental joue un rôle important dans les politiques d'insertion sociale et professionnelle dédiées aux jeunes.

Il assume pleinement cette responsabilité dans ses politiques publiques et ses actions, contribuant ainsi au développement économique, à la création d'emploi ou à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (RSA, fonds d'aide aux jeunes, bourses d'études sur les métiers de la puériculture, appel à projet « mobilité », financements aux missions locales, aides à la création d'entreprise, aide au BAFA etc.).

Notons que les publics concernés sont les collégiens, les étudiants et les jeunes en insertion et que la question majeure de l'orientation interpelle tous les acteurs présents sur cet axe, des acteurs exerçant leur compétence à un niveau régional ou national (lycées, CFA) mais aussi départemental (missions locales) et qui parfois se méconnaissent.

Le parcours personnel : il s'agit des actions menées dans le cadre de la protection de l'enfance (ASE, lieux d'écoute, accompagnement éducatif, prévention spécialisée), en matière de santé (santé publique, actions de prévention et d'éducation à la sexualité, prévention spécialisée), d'accompagnement social assuré principalement par le Service Social Départemental, ainsi que des actions culturelles et sportives (actions éducatives et culturelles, soutien aux associations culturelles et sportives).

En Seine Saint-Denis, avec plus de 110 centres de Protection Maternelle et Infantile et plus de 100 centres de planification familiale, la PMI occupe une place importante dans le réseau de soins primaires. Ouverte à tous, la PMI s'attache à développer le partenariat local avec des acteurs relais notamment pour toucher les populations les plus fragiles, dont les jeunes mères.

La Mission de prévention des conduites à risques et des toxicomanies apporte quant à elle des réponses exprimées par les jeunes sur des sujets qui les concernent particulièrement (sexualité, consommation de produits psycho actifs, mal-être, rapport au monde scolaire, etc). Elle assure également un soutien aux professionnels.

Dans un contexte marqué notamment par les difficultés importantes de la santé scolaire, le réseau départemental constitue une ressource importante pour agir en faveur de la santé des jeunes.

Plus globalement, les acteurs sur les territoires qui accompagnent les jeunes dans leur parcours personnel sont nombreux et variés : point écoute, bureau ou point information jeunesse (BIJ/PIJ), centres sociaux, service municipal jeunesse (SMJ), associations, etc.

L'accès à l'autonomie : les directions qui interviennent autour des problématiques d'autonomisation des jeunes sont celles qui agissent dans les secteurs bien identifiés de la mobilité et du logement.

Dans ce secteur, les acteurs locaux sont différents (Région, communes, CAF pour l'aide au logement, FJT,) et les freins à l'autonomie et la mobilité sont réels (aides limitées à certains jeunes, pénurie de logement, loyers élevés).

La citoyenneté et la vie associative : nous retrouvons dans cet axe les actions à l'international, menées et soutenues par la Direction des affaires Européennes, Internationales et de la culture de la Paix en direction des associations et des jeunes mais aussi les dispositifs d'aide au montage de projet de la DAEIP et de la DEJ (plus citoyens).

L'engagement citoyen des jeunes passe également par les instances de participation mises en place par les communes et le Conseil départemental (conseils des jeunes, conseils des enfants, conseil des collégiens, forum des jeunes) et par les dispositifs portés par l'État et la Région (Service volontaire européen, Erasmus +, service civique, etc.).

Portés par le PPRS, les jeunes en service civique font le lien entre l'insertion professionnelle et le développement personnel et citoyen des jeunes. Le département a souhaité renforcer son engagement, en recourant au dispositif au sein des services départementaux, et en favorisant l'accès pour ses partenaires associatifs. L'accueil de ces jeunes a d'ores et déjà démarré, avec une montée en charge progressive, l'objectif du département étant d'accueillir 200 jeunes en service civique sur la durée du mandat.

La politique éducative : Aux côtés de ces compétences obligatoires en matière de collège, le Département a développé une politique volontariste très ambitieuse, à travers notamment son projet éducatif départemental qui regroupe près de 80 dispositifs, sur des thématiques très larges et variées (prévention du décrochage scolaire, aide à l'orientation, politique d'éducation artistique et culturelle, plate-forme de stage de 3ème, actions en faveur du climat scolaire, dispositif Odyssée jeunes..) ou encore sa politique en matière de numérique dans les collèges. Le Département a par ailleurs mis en place depuis la rentrée de septembre 2015 une nouvelle prestation, à travers un chèque réussite de 200 euros destiné à l'ensemble des élèves entrant en 6ème dans les collèges publics du département, pour l'achat de biens culturels et éducatifs. La politique éducative du Département se décline également à travers ces différents plan d'investissement en faveur des collèges, mais aussi

des équipements sportifs et des piscines.

Dans l'ensemble de ces champs, le Conseil départemental a su construire des réseaux sectoriels reconnus et actifs fondés sur l'expertise de ses services (dans les domaines de l'insertion, de la prévention, du développement durable, du sport et des loisirs, de l'éducation ...). De même, des dispositifs tels que l'aide au Bafa, ou + Citoyens sont bien identifiés des jeunes et des acteurs.

Avec la création de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a déjà fait le choix de développer une approche globale et collective.

Il s'agit dorénavant d'approfondir encore la transversalité des dispositifs et d'affirmer des axes prioritaires dans la construction d'une politique jeunesse ambitieuse et cohérente portée et coordonnée par la délégation Jeunesse au sein de l'exécutif départemental. Trois chantiers ont dès lors été identifiés :

- Coordonner les politiques publiques en faveur des jeunes au sein du Département, à travers l'élaboration d'un plan action en faveur de la jeunesse ;
- Animer un réseau jeunesse sur le territoire séquano-dyonisien ;
- Piloter un diagnostic sur les discriminations et la jeunesse en Seine-Saint-Denis.

III/ LES NOUVELLES PERSPECTIVES D'UNE POLITIQUE JEUNESSE APPROFONDIE ET INNOVANTE

-1- Une politique jeunesse départementale centrée sur la coordination des politiques publiques

Constat

La Direction éducation jeunesse, mais aussi de nombreuses autres directions de la collectivité agissent en faveur des jeunes.

Pourtant, force est de constater que les actions sont nombreuses mais ont une visibilité insuffisante. Il n'existe pas d'outil qui permette une lisibilité globale de l'intervention du Département, ni même un état des lieux actualisé des différents partenaires concernés par l'ensemble de ces initiatives, ou encore une méthodologie d'évaluation des actions.

Objectifs et Moyens

L'objectif est de rendre visibles et de faire connaître les politiques départementales existantes, d'initier une démarche d'animation transversale, et de co-élaborer de nouvelles actions avec les acteurs et publics concernés.

L'enjeu est d'améliorer la gouvernance et le pilotage des politiques en direction de la jeunesse, leur lisibilité et leur mise en cohérence, à travers l'élaboration d'un plan d'action transversal en faveur de la jeunesse.

Une revue de projet interne (guide des actions départementales en faveur de la jeunesse) pourrait ainsi être mise en œuvre et nourrie de façon régulière en intégrant des indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs des dispositifs mis en place.

Une réflexion sur les outils de communication pour la jeunesse, notamment numériques sera aussi menée.

-2- L'animation d'un réseau jeunesse sur le territoire séquano-dyonisien

Constat

Les acteurs concernés par la politique jeunesse sur le territoire sont très nombreux, et de statuts différents, institutionnels et partenariaux : État (Éducation nationale, PJJ, DDCS...), collectivités territoriales (départements, communes, territoires, région), associations agissant sur des thématiques et domaines divers.

En interaction sur des projets spécifiques et dans des contextes locaux particuliers, ils représentent un foisonnement d'acteurs, mais aussi de projets, et d'initiatives multiples à l'échelle parfois d'un même territoire. L'enjeu est de permettre d'obtenir une visibilité accrue de l'ensemble de ces acteurs, de mettre en valeur le travail des nombreuses associations de notre territoire, et souvent financées par le Conseil départemental.

Ce besoin est remonté fortement lors du diagnostic territorial réalisé avec les acteurs du Département et remis en 2013. Les acteurs jeunesse ont ainsi exprimé un besoin de coordination à l'échelle départementale.

Il s'agira donc de s'appuyer sur les groupes existants, dont le groupe de travail « COP21 » qui a réuni pendant plusieurs mois un ensemble d'acteurs jeunesse du territoire, pour à la fois échanger sur les pratiques, et mobiliser les jeunes autour de différents enjeux.

Objectifs et Moyens

La démarche aura pour objectif principal de créer un réseau local d'animation et de concertation qui fera synergie entre les acteurs de la jeunesse sur l'ensemble du territoire départemental.

Le rôle du département sera ainsi celui d'un coordonnateur et animateur territorial. Cette démarche de territoire permettra d'adapter nos politiques et de rendre l'action publique et l'association de tous les acteurs plus cohérentes et lisibles. Elle pourra contribuer également à faire émerger des initiatives nouvelles en phase avec les enjeux actuels et besoins de la jeunesse.

Il s'agit ici notamment de poursuivre les premiers échanges entre la caisse d'allocations familiales (CAF), la Fédération départementale des centres sociaux, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le Département.

Cette initiative concrétiserait une des actions opérationnelles prévue dans le plan d'actions de la convention territoriale globale (CTG) signée entre la CAF et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Ce plan d'actions s'articule sur les objectifs suivants :

- Élaboration commune de programmes annuels de formation à destination des professionnels à l'appui des formations proposées par la DDCS,

- Animation d'un réseau des acteurs jeunesse, dans le souci partagé de favoriser les coopérations territoriales et les échanges de pratiques,

- Développement d'outils de démocratie participative et de co-élaboration (plateforme numérique, forum, ateliers citoyens ...)

- Exploration des différentes solutions d'information, en vue de mutualiser sur un seul support les informations disponibles et fournies par les partenaires à destination du public cible,

- Organisation d'événements jeunesse qui pourront prendre différentes formes : conférences, débat, espace de valorisation, manifestations culturelles...

De plus, avec la candidature française à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2024, le département de la Seine-Saint-Denis, les jeunes en particulier, devraient se positionner au cœur du projet. Plusieurs actions mettant en scène des jeunes parisiens et séquanodionysiens sont prévues : tournois sportifs, échanges scolaires, rencontres jeunesse Paris/Seine-Saint-Denis, etc.

-3- L'élaboration d'un diagnostic concernant la jeunesse et les discriminations en Seine-Saint-Denis avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Les jeunes du Département subissent des discriminations cumulées du fait de leur âge, leur origine et leur lieu de résidence. Malgré les dispositifs existants et la mobilisation des acteurs, force est de constater que la population des 16-25 ans éprouve des difficultés pour accéder à l'emploi et/ou à la formation, à la réussite scolaire voire parfois à leurs droits essentiels (droit à la protection, droit à la santé, droit au développement harmonieux, droit à la culture, droit à l'éducation, etc.).

Afin de mieux saisir les contours de ces différentes problématiques, et d'en assurer ensuite une véritable prise en compte, le Conseil départemental a sollicité le CGET pour l'élaboration d'un diagnostic. Celui-ci devrait permettre une analyse plus fine des difficultés et des ruptures d'égalité qui jalonnent les parcours des jeunes de Seine-Saint-Denis. L'objectivation des discriminations vécues ou ressenties par les jeunes devrait nous amener à réfléchir, avec l'ensemble de nos partenaires, à des actions permettant de limiter les risques de discriminations et d'éradiquer ces inégalités de traitement. Ce diagnostic débutera en septembre 2016.

Pour mener à bien l'ensemble de ces initiatives, des moyens humains dédiés sont prévus, en particulier à la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, avec la désignation d'une directrice de mission au sein de la DEJ.

Afin d'envisager de nouvelles initiatives, des possibilités de financements par la CAF et/ou les fonds européens notamment seront recherchées.

Enfin, pour réussir ce travail, et pour permettre au Conseil départemental de prendre toute sa place, cette nouvelle démarche sera élaborée sous l'autorité d'instances de pilotage politique et technique renforcée par des rencontres territoriales. Seront mis en place :

- Un comité de pilotage politique : présidé par la Vice-présidente déléguée à la Jeunesse et la lutte contre les discriminations, avec pour objectif de définir les orientations et piloter le plan d'actions.
- Un comité technique, piloté par la directrice de mission DEJ, composé d'agents des directions en charge des sujets relatifs à la jeunesse (DEJ, DCPSL, DEIP, DSOE, DPAS, DEF, Mission prévention conduite à risques), et des personnes ressources de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la CAF, de Profession Banlieue et de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, aura pour objectif de mettre en chantier les axes de la réflexion jeunesse et se réunira autant que de besoins
- Un groupe témoin composé de professionnels (volontaires) du terrain : services jeunesse, points information jeunesse, associations d'éducation populaire, missions locales, associations de prévention, clubs sportifs...

En conclusion, le conseil départemental s'engage :

- à agir avec et pour les jeunes à travers des actions et une politique départementale,

co-élaborées favorisant l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité ;

- à impulser une approche et une mobilisation collectives autour de la question de la jeunesse, à accompagner la mise en réseau des acteurs jeunesse à l'échelle départementale ;
- à poursuivre la coopération avec les communes, les EPT et le Conseil régional d'Île-de-France, acteurs incontournables des politiques locales de jeunesse ;
- à actionner ses propres leviers de la politique jeunesse (compétences collèges, solidarités, avec l'insertion et l'accompagnement des publics en difficulté, actions de loisirs, de l'engagement citoyen, de l'emploi et de l'insertion, de la mobilité, du logement, de l'accès à la formation et de l'insertion, de l'accès à la culture, de l'accès au sport, de la prévention en matière de santé, de la prévention spécialisée ...) ;
- à lutter contre les inégalités et les discriminations.

La question jeunesse est interrogée depuis de nombreuses années au sein du Département : compétence non obligatoire, l'élaboration d'une politique de jeunesse est pourtant incontournable dans le territoire le plus jeune de France. La jeunesse fait partie des priorités du Conseil départemental, et à ce titre, elle doit être portée aussi bien par les élus que par l'administration. De plus, la politique jeunesse est une politique transversale, elle concerne de nombreux champs d'activité : la solidarité, la santé, la famille, l'éducation, l'emploi, le logement, le développement durable, l'aménagement. La politique jeunesse départementale a pour ambition d'offrir les conditions d'épanouissement et de réussite à l'ensemble des jeunes à travers la pluralité des dispositifs mobilisés pour apporter des réponses à leurs besoins et leur garantir une place privilégiée, à la hauteur de ce qu'ils représentent pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis.

-

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 26 mai 2016

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La 5^{ème} commission consultée,

après en avoir délibéré

- APPROUVE les orientations prioritaires du Conseil départemental dans la construction de sa politique jeunesse :

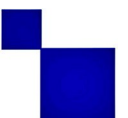
- impulser une coordination et contribuer à une meilleure lisibilité et cohérence des différentes politiques départementales et plans d'actions sectoriels en direction de la jeunesse ;
- mettre en œuvre à l'échelle du territoire départemental une coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui agissent en faveur de la jeunesse ;

2 axes :

- développer une politique jeunesse qui coordonne les différentes politiques départementales et plans d'actions sectoriels en direction de la jeunesse pour assurer une meilleure lisibilité et cohérence de ces derniers ;
- mettre en place, à l'échelle du territoire départemental, les outils d'une coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui agissent en faveur de la jeunesse en y intégrant les publics.

- S'ENGAGE :

- à agir avec et pour les jeunes à travers des actions et une politique départementale co-élaborées favorisant l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours



dans leur globalité ;

- à impulser une approche et une mobilisation collectives autour de la question de la jeunesse, à accompagner la mise en réseau des acteurs jeunesse à l'échelle départementale ;
- à poursuivre la coopération avec les communes, et le Conseil régional d'Île de France, acteurs incontournables des politiques locales de jeunesse à l'échelle départementale ;
- à actionner ses propres leviers de la politique jeunesse (compétences collèges, solidarités, avec l'insertion et l'accompagnement des publics en difficulté, actions de loisirs, de l'engagement citoyen, de l'emploi et de l'insertion, de la mobilité, du logement, de l'accès à la formation et de l'insertion, de l'accès à la culture, de l'accès au sport, de la prévention en matière de santé, de la prévention spécialisée ...).

- DECIDE que le Conseil départemental construira sa politique jeunesse en :

- coordonnant les politiques publiques en faveur des jeunes au sein du Département ;
- animant un réseau jeunesse sur le territoire séquanico-dyonisien ;
- pilotant un diagnostic sur les discriminations et la jeunesse en Seine-Saint-Denis ;

- DIT que la mise en œuvre de la politique jeunesse départementale s'appuiera sur des instances de pilotage, de consultation et d'observation, c'est-à-dire :

- un comité de pilotage politique, présidé par la Vice-présidente déléguée à la Jeunesse et la lutte contre les discriminations,
- un comité technique qui mettra en chantier les axes de la réflexion jeunesse,
- un groupe témoin composé de professionnels et de jeunes (volontaires) du terrain

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.